ROUBAIX

Le second tour de scrutin

SECTION DU FONTENOY

Candidats de l'Alliance Républicaine-Socialiste

Henri THERIN, conseiller d'arrondissement, ancien adjoint au maire de Roubaix.

Ed. GAUTIER, ancien directeur de l'école laïque de la rue des Arts, président de la section roubaisienne de la Ligue des droits de l'homme, membre de la commission d'assistance obligatoire aux vieillards.

Docteur LABBE, médecin inspecteur des enfants assistés du premier âge.

Albert BUHRER, architecte, président de la ligue radicale et radicale-socialiste, membre du comité départemental de la Prévoyance sociale.

Alfred LEROUGE, négociant en tissus, vice-président de la Ligue radicale et radicale-socialiste.

Jules DUMONT, ouvrier peigneur.

⁂

Pour l'élection de dimanche prochain, scrutin de ballottage de la section du Fontenoy, l'alliance est faite entre la Ligue radicale et radicale-socialiste et le Parti socialiste.

Dans cette section, la Ligue présente quatre candidats sur six : les citoyens I. Gautier, Dr Labbe, Bührer, Lerouge, et le Parti socialiste deux : les citoyens Thérin, conseiller d'arrondissement, et Dumont.

Sans que les deux partis républicains, unis pour renverser la réaction, aient rien abandonné de leur programme, de leur idéal politique, l'union s'est faite tout naturellement, sans tiraillement, avec une égale bonne foi, pour opposer au bloc de toutes les forces de droite groupées par l'Union Sociale et Patriotique, ou, ce qui est la même chose, par la « Fédération républicaine (?) » le bloc compact de toutes les forces démocratiques.

C'est donc pour ou contre la République que, dimanche prochain, auront à se prononcer les électeurs *foncièrement* républicains de la section du Fontenoy.

Ils se prononceront pour l'idée républicaine, pour l'idée laïque, en votant pour Thérin, Gautier, Bührer, Dr Labbe, Lerouge, Dumont, ils voteront contre la République si leurs suffrages vont aux candidats de l'Union Sociale et Patriotique.

Quoi que puissent dire et faire les hommes de l'Union catholique, voilà la vraie et réelle signification du scrutin de dimanche prochain : pour la République en votant pour les candidats de l'Alliance républicaine-socialiste, contre la République en votant pour les candidats de la liste clérico-progressiste.

⁂

Nous avons dit que l'Alliance républicaine-socialiste avait été contractée avec une égale bonne foi par la Ligue radicale et par le Parti socialiste.

Il faut que cette bonne foi, que cette loyauté soient prises en charge par tous les électeurs républicains — l'énorme majorité de la section, lesquels devront voter avec discipline pour la liste entière des candidats de l'Alliance républicaine-socialiste.

D'abord, pas d'abstention, ensuite et surtout pas de ratures. Tous les électeurs faisant preuve de la même bonne foi que les comités républicains dans leur entente, auront à cœur de voter sans rien changer pour la liste des candidats du bloc républicain : Thérin, Gautier, Bührer, Dr Labbe, Lerouge, Dumont.

Si cette discipline est suivie — et nous avons trop confiance dans les électeurs radicaux et radicaux-socialistes pour oser penser le contraire — c'est la victoire de l'idée républicaine, l'écrasement de la réaction ayant pris une marque démocratique pour tromper le corps électoral.

Dans la section du Fontenoy la majorité appartient sans conteste aux républicains.

La victoire est donc certaine, si tous les démocrates de cette section votent, comme l'indique la discipline républicaine, sans abstention et sans rature pour la liste entière des candidats de l'Alliance républicaine.

Ce triomphe, en même temps qu'il permettra à tous les partis politiques de Roubaix d'être représentés au conseil municipal, assurera une majorité républicaine devant nous garantir l'élection de délégués sénatoriaux républicains.

Cette seule perspective doit être suffisante pour discipliner les troupes républicaines en faveur des candidats du bloc de gauche.

Si pourtant il fallait d'autres considérations, que nos lecteurs, que nos amis, que les républicains de la section n'oublient pas les outrages et les quolibets dont les ont abreuvés les hommes de la coalition clérico-progressiste et leurs organes plus ou moins réactionnaires.

C'est dans cette section et pour assurer une prélendue victoire aux partisans et défenseurs des idées rétrogrades que l'Union catholique, de complicité avec l'Union Sociale et Patriotique, a groupé le bataillon des frères à barbelle de Froyennes et de Kain, électeurs à Roubaix, dans le seul but de fortifier la réaction par l'appoint de leurs suffrages d'adversaires de l'idée républicaine.

Ceux-là, dimanche prochain, voteront encore avec une discipline indiscutable pour les candidats de l'Union Sociale et Patriotique.

Il est inadmissible que les voix des républicains sincères, des radicaux, radicaux-socialistes et socialistes fraternisent dans l'urne avec les bulletins réactionnaires des hommes noirs de Kain et de Froyennes.

Un fossé nous sépare de ces gens-là. Pour bien le marquer, tandis que les frères à barbelte, venus de Belgique, donneront leurs voix aux candidats prisonniers de l'Union catholique, la masse des électeurs républicains affirmant sa foi démocratique, son désir de voir triompher le principe républicain et sa volonté de n'avoir, de près ou de loin, rien de commun avec les hommes noirs voteront avec ensemble, discipline, et sans rature aucune pour la liste entière des candidats de l'Alliance républicaine : Gautier, Thérin, Bührer, Lerouge, Dr Labbe et Dumont.

De l'union, de la discipline de la bonne foi, sus à la réaction, et la victoire est certaine.

Vive Roubaix républicain !

A bas la réaction, qu'elle soit progressiste ou purement cléricale !

⁂

Le bloc républicain a fait placarder l'affiche suivante dans la section du Fontenoy :

AUX ELECTEURS DU FONTENOY,

Pour battre la réaction cléricale qui, affolée, emploie les moyens les plus odieux afin de se maintenir à l'Hôtel de Ville, le Parti républicain et le Parti socialiste font alliance en vue de l'élection du dimanche prochain.

Les hommes que nous présentons à vos suffrages sont, à tous les points de vue, dignes de la confiance que nous vous demandons de leur accorder.

Ils seront les défenseurs énergiques des petits commerçants et des travailleurs.

Ils seront les défenseurs de l'enseignement laïque.

Ils seront les continuateurs de toutes les réformes qui intéressent la classe ouvrière.

Ils seront, en toutes circonstances, contre la réaction et pour la République.

L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE-SOCIALISTE.

EXPLOITS D'IVROGNES — MORT DE « POUPOULE »

Nous avons donné hier tous les détails sur la scène de violences qui eut pour théâtre la Grande-Place, et au cours de laquelle plusieurs employés de la Compagnie Mongy, sortant d'une brasserie, assommèrent Cinq passants.

L'un des blessés, Louis Delirée, dit « Poupoule », 54 ans, marchand de journaux, qui avait été jeté sur le sol, la tête contre la bordure du trottoir, est mort mardi vers onze heures du soir, dans sa chambre, estaminet du « Lapin Blanc », tenu par M. Léon Debadts, Grande-Place, 28.

La mort résulte-t-elle des coups reçus ? C'est ce qu'établira l'autopsie du cadavre, que M. Delfeil, commissaire de police du 2e arrondissement a fait transporter à la morgue.

En présence de ce tragique dénouement, Mercredi a passé toute sa journée de mercredi à entendre les inculpés, les trois frères Castiau et l'ingénieur Lewine ; les plaignants, dont nous avons donné hier les noms ; les témoins de la scène d'orgie.

Tout ce qui a été dit au cours de ces divers interrogatoires, a été relaté par nous en son temps. Nous n'avons rien à ajouter.

L'ingénieur Lewine et les frères Castiau sont toujours en liberté

DANS LE VIDE

Des ouvriers plafonneurs, au service de M. Beert, entrepreneur, boulevard d'Armentières, étaient occupés à des travaux de réparation des magasins Godefroy frères, négociants en tissus, rue de l'Alouette.

Un manœuvre montait sur une échelle, lorsque soudain il fit un faux mouvement et tomba dans le vide d'une hauteur de quatre mètres. Ses camarades le relevèrent tout étourdi et le conduisirent dans un estaminet voisin, où un docteur vint lui donner des soins.

Le manœuvre se plaignant de douleurs internes, un repos de quelques jours lui a été ordonné.

VICTOR HERMANT, photographe, 171, **Grande-Rue** (près du Galon-d'Eau), offre, à l'occasion des premières communions **douze portraits-cartes et un 18 x 24 richement encadré pour 8 fr. 75. Douze portraits-cartes pour 5 francs.**

DANS LES ESCALIERS

M. le docteur Dupré a fait admettre à la Fraternité une ménagère demeurant rue de la Balance, 70, Mme Maria Vescaf, 53 ans, qui était tombée dans les escaliers de sa demeure, se faisant des contusions aux reins et une luxation du poignet gauche.

MANDAT D'ARRET

Le jeudi 23 avril, en revenant de Belgique, Jules Hennebelle fut attaqué, quai de Calais, par son frère Georges, dit « Tête de fer », et un camarade de ce dernier, Jules Breine. A la cours de la rixe les deux agresseurs frappèrent leur victime de cinq coups de couteau.

Georges Hennébelle fut arrêté quelques heures après la scène, tandis qu'une voiture d'ambulance emportait son frère à l'hôpital de la Fraternité, où il est encore.

Le second coupable, Jules Breine, contre qui un mandat d'arrêt avait été lancé, fut capturé sans résistance mercredi, vers midi, rue Dampierre, par les agents de sûreté Mercier et Doutreligne.

SAVON DU CONGO Blanchit et teint Victor VAISSIER

LES UNIJAMBISTES

MM. Roisin et Cartier, les deux unijambistes parisiens, ayant fait le trajet Marseille-Paris et Paris-Lille, soit plus de 2.300 kilomètres, font aujourd'hui jeudi à Tourcoing faire une causerie sur les faux infirmes et l'exploitation des enfants.

EN FOURRIERE

Mardi, trois chiens ont été capturés par le service de la fourrière, et deux contraventions ont été rédigées à la charge des propriétaire des cabots vagabonds.

MORT D'UN ANCIEN JUGE DE PAIX

M. Alfred Claustre, ancien juge de paix des cantons de Seclin, Calais, Montreuil et Roubaix, vient de mourir à Hesdin (Pas-de-Calais). Il était âgé de 82 ans.

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS OBLIGATOIRES

Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, des séances de vaccination gratuite auront lieu pendant le mois de mai, les jeudis de 4 à 5 heures du soir et les dimanches de 9 à 11 heures du matin, à l'ancienne Ecole de Musique.

La première séance aura lieu le jeudi 7 mai, de 4 à 5 heures du soir. La vaccination antivariolique pour les enfants de 3 mois à 1 an et la revaccination, au cours de la onzième et de la vingt et unième année sont obligatoires.

Les parents ou tuteurs sont tenus d'envoyer les enfants aux séances de vaccination, de les présenter à l'opération vaccinale et à la constatation de ses résultats au cours des séances de revision. Toutefois ils peuvent satisfaire à leur obligation, comme d'ailleurs, toutes les personnes qui y sont assujetties, en déposant à la Mairie, au Bureau d'Hygiène, un certificat délivré par un médecin ou une sage-femme, constatant la vaccination ou la revaccination récente de leurs enfants avec la date et le résultat de ces opérations.

Etat-Civil

NAISSANCE. — Pierre Carpentier, rue Delespaul, 48 — Germaine Demuyter, rue du Hutin, 1 — Laure Lestienne, rue Saint-Antoine, 64 — Léon Audurand, rue de la Paix, 22 bis — Marie Belaere, rue de Tournai, cité Loridan, 7.

DÉCÈS. — Ferdinand Dujardin, 75 ans, sans profession, rue Saint Jean — Zélia Leveugle, 5 jours, rue Mercierbe, 28 — Adèle Reynlers, 44 ans, modiste, rue Pierre-de-Roubaix, 79 — Rosalie Leclercq, 26 ans, servante, rue de Lille, 94 — Auguste Landyut, 77 ans, sans profession, rue d'Alger, cour Mulliescamps, 4 — Fernande Baert, 1 an, avenue Julien-Lagache, — Philomène Wallaert, 53 ans, ménagère, avenue Julien-Lagache — Hélène Morelle, 1 mois, rue de Wasquehal, 84 — Rosine Gressier, 73 ans, sans profession, rue de Barbieux.

TOURCOING

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Les opérations électorales du dimanche 3 mai pour le renouvellement intégral du conseil municipal n'ayant pas donné de résultat, M. le maire informe les électeurs qu'un scrutin de ballottage aura lieu dimanche prochain 10 mai. Le scrutin aura lieu de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Les cartes électorales seront celles qui ont servi le dimanche 3 mai. La réunion des électeurs aura lieu dans 12 bureaux comme au premier tour.

APRES « LA BELLE AMOUR » DES GNONS

Deux jeunes gens, C. L..., 20 ans, charpentier, et Hélène Verhelst, 18 ans, avaient longtemps filé ensemble le parfait amour. Le couple demeurait jusqu'à ces derniers temps en logement à l'estaminet D..., rue du Tilleul.

Il y a quelques jours, cependant, le brouillé survint suivie de la rupture que le jeune homme déclara définitive.

Hélène continua à demeurer à son logement. Le jeune homme, lui, s'en alla ailleurs. Dans la soirée de mardi, le hasard remit les deux anciens amours en présence rue du Tilleul même. Une altercation se produisit entre eux et L... porta des coups de poing et de pied à sa maîtresse qui s'affaissa sans connaissance sur la chaussée. Un moment après elle était relevée par les agents Josson et Croton qui, en patrouille rue des Piats, avaient été prévenus par un passant.

Transportée à son logement, Hélène Verhelst reçut les soins de M. le docteur Debuchy, qui la fit ensuite admettre à l'Hôpital-Civil. On croit que sauf complications imprévues, elle sera promptement rétablie.

Le jeune homme arrêté et conduit devant M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a été interrogé par ce magistrat. Il a déclaré que sa maîtresse s'était cramponnée à lui et lui avait enlevé sa casquette pour l'obliger à la suivre. C'est alors qu'il perdit patience et s'oublia jusqu'à la frapper. Il a été laissé en liberté provisoire.

SUS AUX CLERICAUX-NATIONALISTES

La sacro-sainte *Croix* préfère « ne pas ergoter autour des chiffres du scrutin du 3 mai. » Nous le comprenons car il lui serait assez malaisé, comme elle avait tenté de l'accréditer sur le premier moment, de démontrer que la calotte et le nationalisme ont progressé en notre républicaine cité.

La feuille des sacristies aime mieux continuer à « bluffer » avec la représentation proportionnelle.

Elle peut s'en donner à cœur joie, d'autant plus que tous les *boniments* qu'elle et son compère du *Journal de Roubaix* pourront déboiter, n'auront pas pour effet de déplacer une voix

A côté de cette question qui est désormais usée jusqu'à la trame, les calotins nationalistes vont s'essayer à nouveau de pincer de la même corde de guitare qu'au premier tour.

Or, les électeurs, en immense majorité, ont montré que tous les mensonges, toutes les perfidies, toutes les canailleries suggérées par les jésuites n'ont pas eu de prise sur leur esprit. Ils sont restés inébranlablement attachés à leur foi républicaine. Ils ont montré enfin, par un premier verdict que l'administration et le conseil municipal avaient bien mérité de Tourcoing et de la République.

L'ensemble colossa l'œuvres accomplies s'étale aux yeux de tous. Ces œuvres sont là, vivantes, parlantes, attestant de l'activité dont la municipalité a fait preuve en ces dernières années pour le développement de la ville.

Ils auront beau faire les calotins, ils ne parviendront pas à diminuer rien de cet admirable lot d'œuvres fécondes. Dimanche les républicains approuveront à nouveau et vengeront leurs mandataires des attaques passionnées dont ils ont été l'objet.

Sus aux cléricaux-nationalistes !

Que tous les républicains, que tous les socialistes, cette fois, marchent en rangs serrés à la bataille. Que nous n'ayons plus à déplorer de regrettables abstentions et la déroute des « blancs » marquera dans les annales de nos luttes républicaines.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la brigade mobile ont arrêté le jeune Pierre Callewaert, 14 ans, demeurant au Grand-Plaisir, qui colportait en ville des allumettes de contrebande.

— Les préposés du Touquet, de leur côté, ont capturé un trio de jeunes contrebandiers, Charles Fourman, 15 ans, tireur de corde, Victor Cappelle et Victor Delcu, 18 ans, bâcleurs, demeurant à Tourcoing, qui portaient ensemble quelques kilos de café vert. Ils ont été remis à la gendarmerie pour être transférés à Lille.

CONTRAINTE

Les agents de sûreté Scrite et Laverze ont arrêté J.-B. L..., 23 ans, et Jérôme K..., 24 ans, qui ont chacun deux jours de contrainte à purger à la suite de condamnations à l'amende en simple police, pour tapage et violences.

ORDRE DES EXÉCUTIONS DES CONCERTS D'ETE DE 1908

Ordre des exécutions des concerts d'été Tg

Voici dans quel ordre auront lieu les concerts d'été de la présente année qui s'ouvriront le dimanche 17 mai pour se terminer le dimanche 13 septembre :

Dimanche 17 mai, Grande-Place, à 11 heures et demie, Musique municipale.

Jeudi 21 mai, Grande-Place, Harmonie du Blanc-Seau et Orphéon Tourquenois.

Dimanche 24 mai, place Thiers, Harmonie de la Croix-Rouge.

Jeudi 28 mai, Grande-Place, Harmonie de la Croix-Rouge.

Dimanche 31 mai, place Thiers, Trompettes « La Revanche ».

Jeudi 4 juin, Grande-Place, Trompettes « La Revanche » et Avenir Lyrique.

Dimanche 7 juin, place Thiers, Harmonie « La Fraternelle ».

Jeudi 11 juin, Grande-Place, Harmonie « La Fraternelle » et Orphéon des Travailleurs

Dimanche 14 juin, rue de Gand, Musique municipale et Orphéonistes « Crics-Sicks ».

Jeudi 18 juin, Grande-Place, Musique municipale et Union Fraternelle.

Dimanche 21 juin, place Thiers, fanfare du Point Central.

Jeudi 25 juin, Grande-Place, Fanfare du Point Central et Echo de la Frontière

Dimanche 28 juin, place Thiers, Trompettes Réunis

Jeudi 2 juillet, Grande-Place, Trompettes Réunis et Les Mélomanes.

Dimanche 5 juillet, place Thiers Fanfare « Les Intimes »

Jeudi 9 juillet, Grande-Place, fanfare « Les Intimes » et l'Avenir lyrique.

Dimanche 12 juillet, place Thiers, Trompettes « La Revanche ».

Dimanche 19 juillet, place Thiers, harmonie « La Fraternelle ».

Jeudi 23 juillet, Grande-Place, harmonie « La Fraternelle » et l'Orphéon Tourquenois.

Samedi 15 août, rue de Gand, musique municipale et les Orphéonistes « Crick-Sicks ».

Dimanche 16 août, place Thiers, Harmonie du Blanc-Seau.

Jeudi 20 août, Grande-Place, Trompette Réunis et l'Orphéon des Travailleurs.

Dimanche 23 août, place Thiers, Trompettes Réunis.

Jeudi 27 août, Grande-Place, fanfare du Point Central, et l'Union Fraternelle.

Dimanche 30 août, place Thiers, fanfare du Point Central.

Jeudi 3 septembre, Grande-Place, Trompettes « La Revanche » et les Trouvères.

Dimanche 6 septembre, place Thiers, Harmonie du Blanc-Seau.

Jeudi 10 septembre, Grande-Place, Harmonie de la Croix-Rouge et Les Mélomanes

Dimanche 13 septembre, à 11 heures et demie, Musique municipale.

Les programmes des concerts devront être déposés au Secrétariat de la Mairie au moins dix jours à l'avance.

Ceux des exécutions du dimanche et des jours fériés seront au moins de six morceaux ; ceux du jeudi, ou plutôt de la Grande-Place comprendront quatre morceaux pour la musique instrumentale et deux chœurs pour la musique chorale.

En cas d'empêchement, la société désignée pour l'exécution est tenue de se faire remplacer et de prévenir au moins dix jours à l'avance.

THE ROYAL VIO

La direction du The Royal Vio se prépare à donner au public tourquenois la deuxième série de ses représentations et ce sera avec un programme du plus vif intérêt, fait de numéros variés et nouveaux et de numéros comportant une partie chantée, double attraction qui rendra le succès de ce choix d'autant plus remarquable.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

— Mme Marie Dumortier, soigneuse de continus chez MM. Charles Tiberghien et fils, rue de l'Alma, à heurté le genou droit contre son métier. Plaie contuse. Docteur Vannestivile, 8 jours.

— Henri Dufermont, 13 ans, donneur de navettes chez MM. Stoin et Vienne, filature et tissage, rue des Carliers, a été atteint de plaie contuse de l'extrémité de l'index gauche par la chute d'une planche. Docteur Vienne, 10 jours.

— Chez M. Destombes-Grau fils, filature, rue des Carliers, Mlle Madeleine Fleurmane, 18 ans, soigneuse, a eu l'index et le major gauches mutilés dans les organes de son métier. Docteur Vienne, 25 jours.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Noile Achille, Virgo Achille et Debaere Marceau, rue Nationale, 122 — Parmentier Marielle, rue Houchard, 76 — Demuynck Marcel, rue du Clinquet 111 — Lahousse Gabrielle, rue des Phalempins, 35 — Deschamps Emile, rue d'Enghien, 7 — Dahlein Lucie, rue Montaigne, 60 — Proville Sinaïse, rue Montesquieu, 10 — Michel Gérard, rue Jourdan, 35.

MARIAGE. — Entre : Desmuiller J.-B., instituteur et Tesse Angélique, tailleuse.

DÉCÈS. — Lernoul Henri, 25 ans, rue de Saint-Omer, 15 — Brassart Jules, 10 ans, rue Blanc, 43 — Bliocq Amélie, 86 ans, rue de Menin, 159 — Vandeabrecke Théodore, rue de Roubaix, 99 MORT-NÉ, 1.

AUTOUR DE LILLE

WILLEMS. — Deux voisins ont eu une discussion au cabaret Bazaine, sur la Place. L'un d'eux, un rentier, au tempérament très violent, M. Auguste Oswald, leva le poing, mais avant qu'il eut laissé tomber son adversaire, un ouvrier, M. L..., L..., le repoussa contre la porte. Le rentier n'ayant pu se tenir en équilibre tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe. La police a reçu la plainte du blessé. L'enquête ouverte par la gendarmerie établira les responsabilités.

ANSTAING. — Un ouvrier tisserand, Adolphe Rocques, âgé de 40 ans, travaillant à l'établissement de MM. Delfrennes-Duplouy frères, a été trouvé pendu dans son domicile à Anstaing. Le malheureux souffrait de rhumatisme depuis très longtemps et l'on croit que c'est son état maladif qui l'a poussé à cette triste détermination.

Sports et Jeux

HIPPISME

Les courses de Tourcoing

C'est dimanche prochain qu'aura lieu, sur l'Hippodrome, du Brun-Pain, la deuxième réunion sportive de l'année.

Nous donnons ci-dessous les engagements.

Bien que la première réunion ait été couronnée d'un plein succès et ait valu des éloges mérités à la Commission des Courses que préside M. Jules Dassonville, celle de dimanche paraît devoir la dépasser encore, étant donnée la nature des épreuves.

Il y aura « neflet une course pour poulains et poulliches de 3 ans, nés et élevés en France, une autre pour produits nés et élevés dans le département du Nord, âgés de 3 et 4 ans. Plusieurs courses militaires enfin le prix de la Ville au trot en partie liée et qui peut nécessiter 4 épreuves.

M. le général commandant le 1er corps d'armée a bien voulu, sur la demande de M. Dasson ville, président de la société des Courses, désigner la brillante fanfare du 16e bataillon de chasseurs, pour donner un concert dans les tribunes pendant la durée des courses.

Voici la liste des engagements pour la deuxième journée sportive :

PREMIÈRE COURSE. — **Prix du Gouvernement.** — 1000 francs offerts par M. le Ministre de l'Agriculture. — Favorite, Paul Choquet — Fatma, Paul Choquet — Flottant, C. Cardon — Cabry, Goudin — Frichti, Labalette — Fantasia, Hennebou — Fileuse, Beernaert — Formosa, Dassonville — Eloui, Verriest — Tempête, Leroux — Elodia, A. Haquette. — 11 engagements.

DEUXIÈME COURSE. — **Prix des chefs.** — Steeple chasse militaire. — 3e série, objets d'art. — Tuxis, Ballers — Tygal, Neel-Martin — Armand, Begonta — Sighita, Gislenl — Beaumont, M. de Saint-Laurent — Chelers, Miss Wittness — Lapouille, Bowdie Hite — Langlois Noctre — Hanotte, Hashah — Dhenin, Alsacienne — Courtecuisse, Coquelicot — Demay, Corse — Montois, Vouvray — Le Guyon, Rachel — Emmeneiher, Nancy ex Parisienne — Mahieu, Nissing Cap. — Félix, Moscou. — De Longvillers, Lièvre. — 18 engagements.

TROISIÈME COURSE. — **Prix Beau-Séjour.** — 1500 francs offerts par la Société d'encouragement. — Pouille au pol, L. Degouesse — Bourrasque, P. Hurlin — Fougère, Caudron — Fougueux, Letartre — Fada, J. Dassonville — Fogeia, O. Rondony — Triqueuse, Haras des Giboulées — Frizasée, Lamantie — Fille de l'air, Adeje — Fuvor, Bouffart — Floyer, Smesla — Friedland, Godet — Florence, Morel. — 13 engagements.

QUATRIÈME COURSE. — **Prix des Uniformes.** — Steeple chase militaire. — 1re série, objets d'art. — Viscos IV, Paul Bausil — Herode II, J. Nadaillac — Vernon, d'Englesqueville — Ingoda, Niel — César IV, Evain — Hecate II, d'Humières — La Cadie, d'Humières — Sylvestre II, Coudry — Griffette, Courtier — Come Ashore, Lainé — Ratière, de Buisseret — Royal II, Chauveau — Baudré, de Lozé — Belt, Butte — Ecole II, Wolpert. — 15 engagements.

CINQUIÈME COURSE. — **Prix de la Ville.** — 2000 francs offerts par la Société d'encouragement. — Pouille au pol, L. Degouesse — Bourrasque, P. Hurlin — Fougère, Caudron — Fougueux, Letartre — Fada, J. Dassonville — Fogeia, O. Rondony — Triqueuse, Haras des Giboulées — Frizasée, Lamantie — Fille de l'air, Adeje — Fuvor, Bouffart — Floyer, Smesla — Friedland, Godet — Florence, Morel. — 13 engagements.

SIXIÈME COURSE. — **Prix des Uniformes.** — Steeple chase militaire. — 1re série, objets d'art. — Viscos IV, Paul Bausil — Herode II, J. Nadaillac — Vernon, d'Englesqueville — Ingoda, Niel — César IV, Evain — Hecate II, d'Humières — La Cadie, d'Humières — Sylvestre II, Coudry — Griffette, Courtier — Come Ashore, Lainé — Ratière, de Buisseret — Royal II, Chauveau — Baudré, de Lozé — Belt, Butte — Ecole II, Wolpert. — 15 engagements.

Cinquième course. — **Prix de la Ville.** — 2000 francs. — 1 mile 1/2 — Fauvette, C. Hennebou — Dactyle, vicomte d'Ennezel — Dame Jeanne, C. Cardon — Daniel, L. Castaings — Bamboula, J. Lefebvre — Dumont d'Urville, Dergueuse — Cherefeuille, Cleton — Rétif, Tietaerts — Eglogue, Petitcolas — Ergoline, Choquet — Bal Masqué, Bernard — Darnetal, Moulon — Desblats, Castaings — Ebahi, Dergueuse — Ecya, Hondony — Duchesse, Cheron — Darling, Vanderhaeghe. — Dnieper, Maunoury — Vision, Maertens — Dewet, Dubus — Digueden, Stockmann — Conquérant, Coppin. — Directeur, Adèle — Etendard, Dubus. — 24 engagements.

FINANCES

Paris, 6 mai 1908.

Le marché est en meilleure tendance sur certaines valeurs mais calme dans l'ensemble. Notre Rente, hésitante, revient à 96,45. Le Turc et l'Extérieure sont en avance ainsi que les Fonds Russes. Nos Sociétés de Crédit sont très fermes. Le Crédit Lyonnais cote 1160.

Les valeurs industrielles et de traction ne s'écartent guère des cours de la veille. Les obligations 6 % hypothécaires du chemin de fer de Coyaz (Brésil) sont recherchées à 442,75, intéressantes *par leurs garanties et un revenu correspondant* à plus de 5 3 %.

Le Saint-Raphaël Quinquina se retrouve à 89 demandé. Les actions de la Compagnie Française des Bois Injectés sont fermes à 124,50 ; les journaux scientifiques ont fait le plus grand éloge d'un procédé qui assure indéfiniment la conservation et l'incombustibilité.

L'action de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing est en avance sensible à 242,50. Samedi dernier a eu lieu à Lille l'inauguration officielle de la première ligne du réseau. ligne comprenant 15 kilomètres 600 entre Lille et Leers, ce qui est le plus long trajet direct.

L'obligation 5 % or de la Compagnie du chemin de fer de Buenos-Ayres Midland (Argentine) a fait 465 : plus que partout ailleurs les chemins de fer sont une nécessité dans ce pays neuf où manquent des routes, et ils sont assurés de tout le trafic des régions qu'ils desservent.

La souscription aux 60 000 obligations de l'Emprunt de l'Etat de Espirito Santo, présenté par la Banque I R P. des Pays Autrichiens Ch. Victor et Cie, a été close aujourd'hui avec un grand succès puisqu'elle a été plusieurs fois couverte.

Nos chemins de fer sont sans changements.

Tablettes d'un spectateur, 5, rue d'Amboise, Paris.

UNE BONNE NOUVELLE !

Enfin, la loi pour la répression des fraudes concernant les produits alimentaires, boissons, etc., etc., est entrée en vigueur.

Espérons qu'elle aura pour effet de faire disparaître de la consommation toutes les mixtures étranges que l'on débite sous le titre fantaisiste d'apéritif. En tout cas, elle assure au

BANYULS-TRILLES

un regain de popularité auprès du « public » soucieux de sa santé, parce que

ce VÉRITABLE APÉRITIF

est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin par et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le corps médical depuis longtemps.

Exiger toujours l'étiquette sur la bouteille 3784

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du mercredi 6 mai

Présidence de M. DE MONTLUC, conseiller ; avocat général, M. COMBRIS

Première affaire

Vol qualifié à Croix

Le dimanche 26 janvier dernier, vers 10 heures du matin, Emile Delecot, chaffeur à Croix, quittait son domicile accompagné par sa femme ; à son retour à 6 heures et demie du soir, il s'aperçut qu'on l'avait volé.

Un mur de deux mètres de hauteur clôturant la cour, du côté des champs avait été escaladé, la porte de la cuisine avait été fracturée, une armoire y avait été ouverte et fouillée. Dans une chambre voisine, le voleur avait, avec une pince, fracturé une garde-robe fermée à clef et avait dérobé un complet veston, un maillot noir, et une somme de 163 francs environ. Il résulte de l'information que le vol a été commis entre 5 et 6 heures du soir.

L'accusé, Remi Verstraete, sujet belge, né en 1881, sans profession ni domicile fixe, a passé des aveux partiels, il reconnaît avoir pénétré dans la maison, mais sans escalade.

Il prétend y être entré le jour, avant 3 heures, et n'y avoir dérobé que 40 fr 50.

L'inculpé, plusieurs fois condamné en France, comme en Belgique, notamment pour vol, est récidiviste.

Remi Verstraete est condamné à **huit années de travaux forcés.**

Défenseur, Me Pennelier.

Deuxième affaire

Le crime de la rue des Débris-St-Etienne A LILLE

Cassard est acquitté

Avant l'audience

A deux heures dix, l'accusé Cassart, accompagné de deux gendarmes, prend place dans le box des accusés. Il est tout de noir vêtu et a une attitude contrite qu'il conservera pendant toute l'audience.

C'est un homme de taille moyenne, à la figure franche, aux cheveux bruns, dont une mince moustache estompe les lèvres. Il a les yeux gonflés et rougis par les larmes.

A deux heures vingt, l'audience commence et M. le président de Montluc, après avoir fait décliner l'identité de l'accusé et prêter serment aux jurés, donne la parole à M. le greffier Boniface, qui lit

l'Acte d'accusation

Le 8 novembre 1908 Louis-Gabriel Cassard, âgé de 32 ans, né à Paris, demeurant à Lille, avait épousé en cette ville une femme divorcée, Alexandrine Lodieu, alors âgée de 30 ans ; depuis le mois de mars 1907, il était employé comme garçon de magasin chez un épicier de la Grande-Place, à Lille, son travail le retenait toute la journée hors de son domicile, où il ne rentrait que très tard, le soir.

Sa femme, sur le compte de laquelle les plus mauvais renseignements ont été recueillis, ne tarda pas à lui donner de nombreux amis.

Le 12 décembre 1907, dînant chez son patron avec ses camarades, Cassard fut l'objet de plaisanteries qui ne lui laissèrent plus de doutes sur les infidélités de sa femme ; il prétexta un malaise et revint dans son appartement de la rue des Débris-Saint-Etienne, après s'être rendu chez sa belle-mère ; il était plus de huit heures du soir, et sa femme n'était pas rentrée.

Il sortit alors, alla chez un armurier de la Grande-Place, fit charger un revolver qu'il déclara avoir acheté six mois auparavant, et, après avoir vainement cherché sa femme dans plusieurs estaminets, il retourna à sa demeure vers 9 heures

Quelques instants après sa femme l'y rejoignit, *d'après Cassard, une scène de ménage aurait aussitôt éclaté*, au cours de laquelle des reproches très vifs auraient été échangés de part et d'autre Quoi qu'il en soit, l'accusé prit tout à coup son revolver dans sa poche et tira cinq coups à bout portant sur sa femme.

On accourut au bruit des détonations, et Cassard se laissa arrêter sans résistance, après avoir aidé les premiers arrivants à mettre sur le lit le corps de sa femme qui ne donnait plus signe de vie.

La mort avait été presque foudroyante : trois balles avaient porté et l'une d'elles, traversant le thorax, avait causé une hémorragie mortelle.

L'information a établi que Cassard, une heure à peine avant le crime, au cours de la visite rapide qu'il avait faite à sa belle-mère pour y chercher sa femme, avait tenu les propos suivants, en lui montrant son revolver et des cartouches : « Demain, vous porterez le deuil de votre fille et moi je serai en prison ! » Après quelques démêlés, Cassard a reconnu qu'il avait eu l'intention de tuer sa femme.

L'accusé est bien noté ; il travaillait régulièrement.

Interrogatoire de l'accusé

M. le président interroge ensuite Cassart, qui reconnaît avoir donné la mort à sa femme le 12 novembre 1907 Ce magistrat fait remarquer que l'accusé, bien connu à Lille, l'était moins bien à Paris, d'où il est originaire et au régiment.

D — Vous ne connaissiez pas l'inconduite de votre femme ?

R — Non, M. le Président, je partais le matin et je rentrais le soir.

D — Vous avez été courtier en photographies et vous gagniez 60 fr. par mois ?

R — Par semaine.

D — Comment êtes vous arrivé à soupçonner votre femme ?

R. — Elle m'avait, en rêvant, passé des aveux en criant : « Eugène, Eugène, va-t-en, tu vas me faire avoir des ennuis !

D. — Que s'est-il passé le 12 décembre ?

R. — Ma femme m'a fait dire par un camarade, qu'elle allait passer l'après-midi chez sa mère, rue Solférino J'ai su par mon beau-frère qu'elle n'y était pas.

D. — Que s'est-il passé le soir ?

R. — En soupant, chez mon patron, le voyageur de la maison m'a appelé grand cocu J'ai eu une explication avec lui et il m'a dit que ma femme avait trois amants. J'ai alors cherché après ma femme, prétextant, pour sortir, une indisposition.

D. — Vous êtes rentré chez vous, vous avez pris votre revolver, puis vous êtes parti Grand'Place, où vous avez acheté des cartouches ? Vous êtes allé chez un armurier et vous vous êtes rendu chez votre belle-mère, où votre femme n'était pas Celle-ci vous a répondu qu'elle n'était pas la gardienne de votre femme.

R. — C'est exact.

D. — Vous êtes ensuite allé au café du Dernier où on n'avait pas vu votre femme, puis vous êtes rentré chez vous ?

R. — Oui.

D. — Votre femme n'était pas rentrée et, de rage, vous avez brûlé son chapeau et son parapluie ?

R. — C'est vrai.

D. — Quand votre femme est rentrée, vous avez eu une discussion ensemble, puis, à cinq reprises, vous avez tiré sur elle avec votre revolver ?

R. — J'ai tiré plusieurs fois. J'avais perdu la tête.

D. — Vous aviez déjà prémédité ce crime quand vous êtes allé chez votre belle-mère, et vous l'avez même dit à cette dernière ?

R. — Je ne me rappelle pas. J'avais perdu la tête.

D. — Quand vous avez eu tiré le premier coup de revolver, votre femme a crié : « Fainéant, arrête, je suis blessée ? »

R. — Je ne sais plus, j'avais perdu la tête.

Les témoignages

M. Roussenac Charles, commissaire de police à Lille, de permanence le soir du crime, a procédé aux constatations judiciaires.

Il a également reçu de suite les aveux de Cassard, qu'il venait d'arrêter.

Avec beaucoup de précision, M. Roussenac fait aux jurés un minutieux tableau de l'état des lieux du crime, et, minute par minute,